



A V E N A N T SAISON SPORTIVE 2017 / 2018

* * * *

A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

CLUB : ASSOCIATION SPORTIVE ROUEN UNIVERSITE CLUB

IDENTITE DU CLUB

Nom du Président	Monsieur François PUECH
Adresse du siège social du club	37 rue de la Croix Vaubois – 76130 MONT SAINT AIGNAN
Date et n° de déclaration en Préfecture	02/04/1953 N° 3661
N° d'affiliation F.F.	
Date et n° d'agrément Jeunesse et Sport	06/02/1985 N° 76 S 85 166
N° SIRET	781 078 639 00023
Coordonnées bancaires	Code banque : 10278 Code guichet : 02164 Numéro de compte : 00061345545 Clé RIB : 13 Raison sociale et adresse de la banque : CCM Mont Saint Aignan – 24 Place Colbert – 76130 MONT SAINT AIGNAN

OBJECTIFS ET ACTIONS

DISCIPLINE : Rugby

- Fonctionnement général du Club
- Développement de l'accessibilité
- Développement de la pratique
- Développement de l'offre sportive
- Développement de la pratique des jeunes
- Organisation évènements : (à préciser)
-
-

- Accompagnement de la pratique des compétitions
- Développement de la pratique féminine
- Accompagnement du Centre de Formation
- Développement de la pratique handisport
- Formation fédérale
- Autres : (à préciser)
-
-

Montant de l'acompte (Conseil Municipal de Décembre)

2 000 €

MONTANT DE LA SUBVENTION →

7 000 €

OBJECTIFS ET ACTIONS

DISCIPLINE : Hockey sur gazon

- Fonctionnement général du Club
- Développement de l'accessibilité
- Développement de la pratique
- Développement de l'offre sportive
- Développement de la pratique des jeunes
- Organisation évènements : (à préciser)
-
-

- Accompagnement de la pratique des compétitions
- Développement de la pratique féminine
- Accompagnement du Centre de Formation
- Développement de la pratique handisport
- Formation fédérale
- Autres : (à préciser)
-
-

<i>Montant de l'acompte (Conseil Municipal de Décembre)</i>	7 000 €
MONTANT DE LA SUBVENTION →	13 000 €

OBJECTIFS ET ACTIONS

DISCIPLINE : Escalade

- Fonctionnement général du Club
- Développement de l'accessibilité
- Développement de la pratique
- Développement de l'offre sportive
- Développement de la pratique des jeunes
- Organisation évènements : (à préciser)
-
-

- Accompagnement de la pratique des compétitions
- Développement de la pratique féminine
- Accompagnement du Centre de Formation
- Développement de la pratique handisport
- Formation fédérale
- Autres : (à préciser)
-
-

MONTANT DE LA SUBVENTION →	4 000 €
-----------------------------------	----------------

**Le Président de
L'ASRUC**

François PUECH

**Pour le Maire de Rouen
par délégation,**

**Sarah BALLUET
Adjointe au Maire**